



SÉANCE DU 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 29 mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de HEUDEBOUVILLE, Place Paul VAUR, sous la présidence de Monsieur Hubert ZOUTU, Le Maire.

Date de la convocation : 22 mars 2022

Présents : Isabelle AMETTE, Nathalie BONNAIRE, Alain CHERVEL, Edith DELAUNAY, Patrick DEPITRE, Linda DUDOUIT, Sylvie DUMETS, Bertrand MAZURIER, Camille MBONGO MBAPPE, Frédérique PIEDNOEL, Jean-Paul REBULET.

Absents : Véronique POSTEL

Excusé(s) : Olivier PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul REBULET
Xavier PREVOST a donné pouvoir à Alain CHERVEL

Secrétaire de séance : Sylvie DUMETS

1- Vote du Compte Administratif – Budget principal

Le Maire quitte la séance et confie le point à Monsieur Patrick DEPITRE, doyen du conseil. Ce dernier, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021.

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 389 606,30 €.
- La section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture d'un montant de - 1 301 184,29 €.

Exercice 2021	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	818 288,63 €	3 003 510,07 €	3 821 798,70 €
Recettes	1 207 894,93 €	1 702 325,78 €	2 910 220,71 €
Résultat	389 606,30 €	-1 301 184,29 €	- 911 577,99 €

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affecté à l'investissement en 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Résultats Définitifs
Fonctionnement	0 €	0 €	18 339,15 €	2 729 248,07 €		2 729 248,07 €
Investissement	0 €	0 €	-41 352,47 €	-1 508 548,00 €	-449 387,20 € (R : 720 306,20 € D : 1 169 693,40 €)	-1 957 935,20 €
Total	0 €	0 €	- 23 013,32 €	1 220 700,07 €	-449 387,20 €	771 312,87 €

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2021 du budget annexe du Centre communal de Santé,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte le compte administratif 2021 du budget annexe du Centre communal de Santé,

Par 13 Voix POUR (11 présents + 2 pouvoirs) - 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

2- Vote du Compte Administratif – Budget Annexe CCS

Le Maire quitte la séance et confie le point à Monsieur Patrick DEPITRE, doyen du conseil. Ce dernier, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 du budget annexe – Centre communal de Santé.

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 389 606,30 €.
- La section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture d'un montant de - 1 301 184,29 €.

Exercice 2021	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	109 913,18€	41 352,47 €	151 265,65 €
Recettes	128 252,33€	0 €	128 252,33 €
Résultat	18 339,15 €	-41 352,47€	- 23 013,32 €

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affecté à l'investissement en 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	0 €	0 €	18 339,15 €	18 339,15 €
Investissement	0 €	0 €	-41 352,47 €	-41 352,47 €
Total	0 €	0 €	- 23 013,32 €	- 23 013,32 €

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2021 du budget annexe du Centre communal de Santé,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte le compte administratif 2021 du budget annexe du Centre communal de Santé,

Par 13 Voix POUR (11 présents + 2 pouvoirs) - 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

3- Vote du compte de Gestion Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2021.

4- Vote du compte de Gestion Budget Annexe

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget Annexe – Centre Communal de Santé 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2021.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget principal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -207 363.71 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 2 339 641.77 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -1 301 184.29 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 389 606.30 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 169 693.40 €

En recettes pour un montant de : 720 306.20 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 1 957 935.20 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 1 957 935.20 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 771 312.87 €

6- Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget Annexe- Centre Communal de Santé

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0.00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -41 352.47 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 18 339.15 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 41 352.47 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 18 339.15 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

7- Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'État.

En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (20,24%) a été transféré à la commune.

Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières

Il est proposé de reconduire en 2022 les taux d'imposition communaux appliqués en 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34,31 %

Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 43,11 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

8- Vote du budget primitif – Budget Principal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2022 du budget principal,

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du budget primitif,

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DÉCIDE** de procéder au vote du budget primitif 2022 chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	Budget Primitif 2022
011 : Charges à caractère général	634 905,18 €
012 : Charges de personnel	300 300,00 €
014 : Atténuation de produits	20 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	217 233,32 €
66 : Charges financières	30 000,00 €
67 : Charges exceptionnelles	2 000,00 €
022 : Dépenses imprévues	62 400,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	583 279,37 €
042 : Opérations d'ordre	20 329,00 €
TOTAL	1 870 446,87 €

Recettes de fonctionnement	Budget Primitif 2022
013 : Atténuation de charges	12 000,00 €
70 : Produits des services	42 750,00 €
73 : Impôts et taxes	552 783,00 €
74 : Dotations et participations	480 601,00 €
75 : Autres produits de gestion	11 000,00 €
002 : Excédent antérieur reporté	771 312,87 €
TOTAL	1 870 446,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Budget primitif total 2022
20 : Immobilisations incorporelles	28 693,40 €	14 100,00 €	42 793,40 €
21 : Immobilisations corporelles	36 000,00 €	262 954,85 €	298 954,85 €
23 : Immobilisation en cours	1 105 000,00 €	1 307 397,86 €	2 412 397,86 €
16 : Emprunts et dettes assimilées		280 600,00 €	280 600,00 €
020 : Dépenses imprévues		53 050,00 €	53 050,00 €
001 : Solde négatif reporté		1 508 548,00 €	1 508 548,00 €
TOTAL			4 596 344,11 €
Recettes d'Investissement	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Budget primitif total 2022
13 : Subventions d'investissement	720 306,20 €	930 100,00 €	1 650 406,20 €
10 : Dotations et réserves		384 394,34 €	384 394,34 €
1068 : Excédent de fonctionnement		1 957 935,20 €	1 957 935,20 €
021 : Virement de la section de fonctionnement		583 279,37 €	583 279,37 €
040 : Opération d'ordre		20 329,00 €	20 329,00 €
TOTAL			4 596 344,11 €

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 - budget principal qui s'équilibre, en dépenses et en recettes comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DÉPENSES
Fonctionnement	1 870 446,87 €	1 870 446,87 €
Investissement	4 596 344,11 €	4 596 344,11 €
TOTAUX	6 466 790,98 €	6 466 790,98 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte consécutif au présent budget.

9- Vote du budget primitif – Budget Annexe Centre communal de santé

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2022 du budget annexe – Centre Communal de Santé,

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du budget primitif,

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DÉCIDE** de procéder au vote du budget primitif 2022 – Budget annexe du Centre Communal de santé chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	Budget Primitif 2022
011 : Charges à caractère général	57 300,00 €
012 : Charges de personnel	359 750,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	10,00 €
022 : Dépenses imprévues	12 850,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	19 663,32 €
TOTAL	449 573,32 €
Recettes de fonctionnement	Budget Primitif 2022
013 : Atténuation de charges	1 000,00 €
70 : Produits des services	320 000,00 €
74 : Dotations et participations	128 573,32 €
TOTAL	449 573,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement	Propositions nouvelles	Budget primitif total 2022
21 : Immobilisations corporelles	2 200,00 €	2 200,00 €
020 : Dépenses imprévues	150,00 €	150,00 €
001 : Solde négatif reporté	41 352,47 €	41 352,47 €
TOTAL		43 702,47 €
Recettes d'Investissement	Propositions nouvelles	Budget primitif total 2022
10 : Dotations et réserves	5 700,00 €	5 700,00 €
1068 : Excédent de fonctionnement	18 339,15 €	18 339,15 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	19 663,32 €	19 663,32 €
TOTAL		43 702,47 €

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 - budget annexe Centre Communal de Santé qui s'équilibre, en dépenses et en recettes comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DÉPENSES
Fonctionnement	449 573,32 €	449 573,32 €
Investissement	43 702,47 €	43 702,47 €
TOTAUX	493 275,79 €	493 275,79 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte consécutif au présent budget.

Arrivée de Xavier PREVOST

10- Mandat au CDG Protection sociale complémentaire - Centre Communal de Santé

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vue l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu la proposition du Centre de gestion de l'Eure, par laquelle ce dernier envisage le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, d'une part pour la prévoyance et d'autre part pour la santé.

Vu l'exposé du Maire,

Considérant qu'il convient de donner mandat au centre de gestion au titre du centre communal de santé,

Le Conseil Municipal,

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en 2022.

De prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin, le cas échéant, de prendre une décision de signer la convention de participation proposée par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2023

D'autoriser Le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée